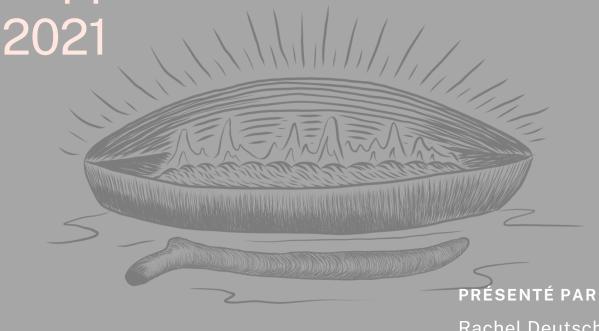
AOÛT 2021

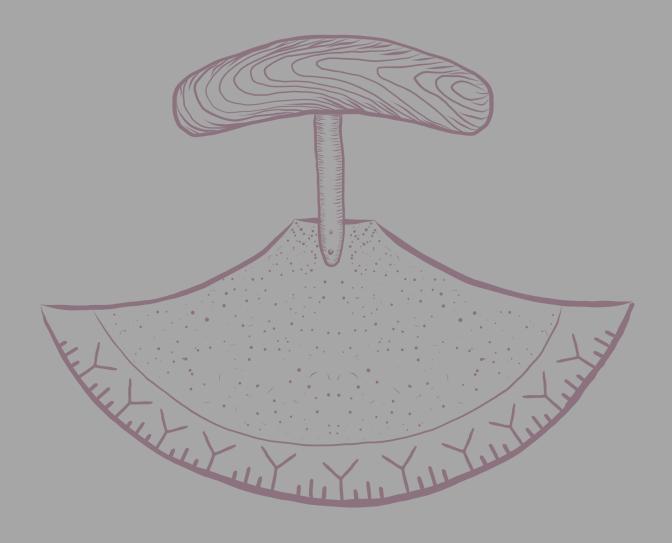


LE CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTRÉAL

Rapport annuel 2020-



Rachel Deutsch Catherine Irwin-Gibson Ellen Filippelli



Mot de la directrice

Qui sommes-nous?

Pourquoi nous existons

Nos programmes

Succès et défis

Finances

MOT DE LA DIRECTRICE : RÉFLEXION SUR UNE ANNÉE PLEINE DE DÉFIS ET DE TRANSFORMATIONS

Cette année a été une fois de plus une année charnière pour le Centre de justice des premiers peuples de Montréal. Cette année n'aurait jamais été possible sans les efforts inlassables de notre formidable équipe. La crise COVID19 et la fermeture ou la réduction des services par différents organismes qui en ont résulté ont eu un impact important sur la communauté autochtone urbaine, notamment pour les personnes sans abri.

Dans le contexte changeant de la crise COVID19, notre équipe a su gérer l'accessibilité et les contacts limités, les risques sanitaires, les interventions d'urgence et les obstacles constants avec grâce, patience et créativité. Ils ont réussi à trouver un équilibre entre les priorités des membres de la communauté et leur propre santé et sécurité, tout en gardant la priorité sur la justice. Ils méritent une énorme main d'applaudissement!

Tout au long de cette année, les problèmes majeurs d'inégalités raciales ont été au premier plan de nos préoccupations. Les autochtones ont continué à être ciblés et discriminés par le système de santé, le système policier et le système carcéral. Nous avons continué à nous efforcer de soutenir les membres de notre communauté face à ces défis, malgré le peu d'options disponibles.

L'équipe a accueilli deux nouveaux membres, Danielle Bigras dans le programme de services aux victimes, et Ellen Filippelli, dans notre programme de réintégration. Nous avons également fait nos adieux et remercié Sarah Carriere qui nous a quittés pour poursuivre de nouvelles orientations. Danielle Bigras s'est jointe à nous pour remplacer Deseray Rich pendant son congé de maternité, tandis qu'Ellen Filippelli a mis sur pied un tout nouveau programme visant à aider les membres de la communauté à leur sortie du système carcéral, dans le but de réduire le taux de récidive chez les membres de notre communauté autochtone. Lorsque la nouvelle de son programme s'est répandue, elle a été immédiatement débordée! Il y a un besoin énorme pour ce programme et nous sommes impatients de le développer à l'avenir. Nous sommes heureux de les avoir toutes les deux et apprécions leur esprit de collaboration et leur orientation vers la guérison culturelle.

Notre programme de services de justice a continué à se développer avec Danielle Beaulieu, et s'est étendu à un nouveau programme de justice réparatrice, coordonée par Amy Edward. En collaboration avec l'équipe et notre comité consultatif, Amy a développé la programmation du cercle de justice. Ce programme servira non seulement à éviter le système judiciaire, grâce au programme de mesures alternatives du MJQ, mais aussi à résoudre les conflits qui existent entre les membres de la communauté, sans avoir à passer par le système judiciaire.

Notre programme Connexion à la communauté continue d'évoluer, car Corey Thomas apporte son approche de la communauté et des heures compensatoires. Il ressort clairement de ses interactions avec les membres de la communauté qu'ils le respectent et l'apprécient, et qu'ils aiment travailler avec lui. Cette confiance des membres de la communauté est l'atout le plus précieux du CJPPM.

Au cours de l'année prochaine, le CJPPM modifiera sa structure de direction, qui comprendra désormais une directrice générale et une responsable de la formation et du développement. Nous espérons que ce changement assurera une plus grande durabilité et stabilité au niveau de la gestion. Le CJPPM a beaucoup grandi au cours de l'année dernière, la programmation et l'étendue des services ont considérablement augmenté, et le nombre d'employés s'est multiplié.

Nous sommes heureux que Rachel Deutsch soit de retour de son congé de maternité et qu'elle soutienne notre nouvelle directrice générale dans le domaine de la formation et du développement. Ses relations avec les partenaires, sa grande expérience du travail social et des relations avec les financeurs seront un atout inestimable pour l'équipe.

Nos perspectives pour 2021-2022 sont pleines de nouveaux développements passionnants. Juste après la fin de l'année fiscale 2020-2021, le conseil d'administration a engagé Ellen Filipelli comme nouvelle directrice générale! Sa vision est partagée par le CJPPM: grâce à un lien fort avec la culture et les traditions autochtones, nous pouvons trouver la guérison et la véritable justice, et faire face avec confiance aux défis qui se présentent à nous. Ellen apporte un merveilleux ensemble d'atouts et de dons, inspirant confiance à l'équipe. Nous sommes très heureux de l'avoir à bord et de diriger le CJPPM en 2021 et au-delà. Bienvenue à Ellen!

- Catherine Irwin-Gibson, directrice générale par intérim, 2020-2021



QUI SOMMES-NOUS?



Le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal (CJPPM) a été incorporé en janvier 2014 et a ouvert ses portes au début de 2017. Le CJPPM est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CJPPM est né d'une initiative communautaire, résultant du projet du Square Cabot, initié en 2013 par le Comité de travail sur la justice du RÉSEAU communautaire autochtone de Montréal.

Le CJPPM a été créé pour fournir des services aux Autochtones ayant des démêlés avec la justice, notamment des mesures de prévention communautaires, un soutien pendant les procédures judiciaires, l'incarcération, la libération et la réintégration. Il offre un soutien gratuit aux Autochtones de Montréal qui ont des démêlés avec la justice, ainsi qu'à ceux qui cherchent de l'aide pour des questions telles que la toxicomanie, la guérison, les aptitudes à la vie quotidienne et la gestion de la colère. Le CJPPM favorise, dans la mesure du possible, des solutions de rechange à l'incarcération adaptées à la culture, travaille avec les aînés et est en train de mettre sur pied un cercle de justice afin de responsabiliser les gens, de créer des liens avec la communauté et d'accroître le sens du processus de justice, tant pour ceux qui ont fait du tort que pour ceux qui en ont subi.

La vision du CJPPM est la suivante :

Des communautés autochtones fortes qui ont accès à des processus de justice ancrés dans la décolonisation, la guérison, le respect et le droit autochtone et qui sont dirigées par les communautés autochtones.

La mission du CJPPM est de travailler en partenariat avec la communauté autochtone et le système judiciaire de Montréal afin de :

- Soutenir, informer et responsabiliser les autochtones qui naviguent dans le système judiciaire et offrir des services de justice indigène holistiques et culturellement appropriés à la population indigène diversifiée vivant à Montréal.
- Créer des processus de justice alternatifs dirigés par la communauté autochtone et ancrés dans les valeurs autochtones, en partenariat avec la communauté autochtone de Montréal.

Nos valeurs sont : le respect, la justice, la dignité et la compassion.

La contribution d'un financement durable provenant des trois niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), ainsi que d'organismes et de donateurs privés est essentielle au travail et au succès du CJPPM. Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué au financement du CJPPM.

LES MEMBRES DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Les personnes qui ont recours aux services du CJPPM s'identifient à de nombreuses communautés de l'ile de la Tortue. Environ la moitié des personnes qui utilisent nos services sont des Inuits. Les membres de la communauté Crie constituent le deuxième groupe le plus important d'utilisateurs de services, suivis des Mohawks, des Mi'kmaqs et des Algonquins.

Pour la première fois, les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser nos services, et une très faible proportion d'entre eux s'identifie comme trans ou bispirituel. Ce changement démographique est le résultat de notre nouveau programme de transition, qui a aidé les hommes à quitter les prisons fédérales. À l'avenir, ce programme sera élargi pour inclure tous les genres.

Les autochtones qui font appel à nos services sont gravement touchés par des traumatismes résultant des effets bien documentés de l'histoire du colonialisme au Canada, notamment les pensionnats, les externats indiens fédéraux, les réinstallations forcées et les injustices du système de protection de la jeunesse. Tragiquement, Montréal a vu une augmentation des décès de nombreux membres de la communauté autochtone au cours de la dernière année et tout au long de la pandémie.

Le CJPPM croit que les membres de notre communauté méritent d'être aidés à se rétablir, à accéder à la justice et à suivre un bon parcours de vie. Cela est vrai tant pour ceux qui ont fait du mal que pour ceux qui en on reçu. Souvent, les peuples autochtones sont victimes de la victimisation et de la criminalisation au cours de leur vie. L'article 34 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît le droit des peuples autochtones « promouvoir, de développer et de conserver leurs structures institutionnelles et leurs coutumes, spiritualité, traditions, procédures ou pratiques particulières et, lorsqu'ils existent, leurs systèmes ou coutumes juridiques, en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme ». Cela signifie que les peuples autochtones ont le droit de guérir et d'acquérir un sentiment de justice par des moyens communautaires et culturels autochtones, tels que ceux fournis par le CJPPM.

Nos programmes

PROGRAMME: Services aux victimes

Le programme de services aux victimes a été lancé en janvier 2020 grâce à un financement du Secrétariat aux Affaires autochtones du gouvernement du Québec pour 2,5 ans.

Le projet sert les personnes autochtones, en particulier les femmes et les 2SLGBTQQIA+, qui ont subi des violences et sont impliquées dans le système judiciaire, en augmentant l'accès aux ressources et en fournissant des services pour les aider à guérir tout en cherchant à obtenir justice. La violence peut inclure la violence physique, la violence sexuelle, les menaces de violence physique ou sexuelle, et l'abus psychologique/émotionnel, qu'il provienne d'un individu ou qu'il résulte du système colonial.

En raison des conditions imposées à nos services à cause de la pandémie, pendant de nombreux mois, le projet s'est limité à une programmation en ligne ou à des interventions individuelles en dehors du bureau. Nous avons servi un total de 20 personnes, dont plusieurs qui avaient besoin d'aide et de soutien concernant le recours collectif Sixties Scoop et les formulaires de l'Indian Day School pour le recours collectif. Tout au long de la pandémie, la coordinatrice a distribué près de 400 sacs de prévention de la violence aux femmes autochtones de la communauté.

Le programme a également offert plusieurs programmes de groupe, notamment des journées hebdomadaires de rencontre avec les victimes, un groupe de soutien mensuel pour les travailleurs de la communauté autochtone et les travailleurs non autochtones qui travaillent avec des Autochtones, et un groupe de soutien bimensuel pour les survivants du système de protection de la jeunesse, dirigé par Tealey Normandin, une ressource culturelle.

Au cours de l'hiver 2021, la coordinatrice des services aux victimes a planifié et co-animé un groupe de débriefage avec un aîné pour les travailleurs d'intervention qui soutiennent la communauté autochtone pendant la pandémie. De même, l'équipe a animé une séance de débriefage à la suite de la vigile du 14 février des FFADA.



Le programme collabore régulièrement avec Chez Doris, Montréal Autochtone, le Centre d'amitié autochtone, Résilience, le Foyer pour femmes autochtones, le Réseau de la communauté autochtone à Montréal, le CAVAC, le Comité consultatif régional du Québec pour les familles des FFADA et le Centre de défense des droits des femmes.

En ce qui concerne les changements systémiques, le CJPPM a rencontré le ministère de la Justice et le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels afin d'entamer des discussions sur la façon d'éliminer les obstacles aux services pour cette population et d'offrir aux victimes des options de justice réparatrice et alternative.

PROGRAMME: Services de justice

En 2020-2021, le CJPPM a continué à recevoir de nombreuses références de la part d'organisations partenaires, d'avocats de la défense et de la Cour municipale, ainsi que de la part de particuliers pour des autoréférences. En collaboration avec nos partenaires, le CJPPM a assuré un nombre important de suivis psychosociaux.

Le Centre s'est concentré sur la consolidation et le développement des services de soutien aux autochtones en conflit avec la loi, y compris les références, les plans d'intervention, les groupes de guérison, la prévention des crises et des suicides, les accompagnements, le lancement du nouveau programme PAJA à la Cour municipale, et le développement du programme général de mesures alternatives en collaboration avec notre programme de justice réparatrice.

Durant la période d'activité entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, le CJPPM a apporté un soutien individuel à plus de 60 personnes pour un total de plus de 312 interactions suivies. Cela comprenait l'admission, les suivis liés à la PAJA, les plans de bien-être, les renvois, l'intervention en cas de crise, l'accompagnement, la défense des droits et le soutien à la mise en liberté sous caution.

Programme d'accompagnement à la Cour municipale

Le CJPPM a apporté plusieurs ajustements et améliorations au programme d'accompagnement autochtone à la Cour municipale de Montréal cette année. Ce programme est dirigé par Danielle Beaulieu, coordonnatrice des services de soutien à la justice. S'inspirant des tribunaux spécialisés autochtones, notamment à Ottawa et à Toronto, le CJPPM vise à passer du modèle PAJIC à un processus de justice plus souple en termes de critères d'exclusion et de finalisation. Cela inclut une approche plus holistique et de réduction des méfaits, ainsi qu'une compréhension des traumatismes historiques, dans les critères d'admission et de finalisation du programme.

À partir d'août 2020, le PAJA (Programme d'Accompagnement Justice Autochtone à la cour municipale de Montréal) s'est vu attribuer un minimum d'une date d'audience par mois pour les membres de la communauté autochtone cherchant à résoudre des infractions criminelles et des contraventions.

Le coordonnateur du soutien à la justice participe à des réunions mensuelles préparatoires aux dates d'audience du PAJA, avec une moyenne de 15 à 20 dossiers autochtones inscrits au rôle à ces dates. Ces dossiers concernent des déviations informelles, des lettres ou considérations de type Gladue, un soutien à la mise en liberté sous caution, etc.

Depuis avril 2020, le CJPPM a dispensé une formation au DPPC en octobre 2020. Un comité interne à la Cour municipale a été créé à l'hiver 2020.

Plusieurs éléments culturels ont été introduits dans les séances de tribunal autochtones à la Cour municipale de Montréal : une ouverture autochtone (généralement en inuktitut ou en kanienke:ha) avant le début de la séance, l'offre de banik et d'autres aliments traditionnels, et l'invitation de ressources clés aux séances de tribunal (auxiliaires parajudiciaires SPAQ, Open Door, etc.).

Entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, le programme a réussi à aider de nombreux membres de la communauté autochtone à éviter une judiciarisation supplémentaire à la Cour municipale et s'est concentré sur la création d'un environnement culturellement sûr et accueillant avec des valeurs de justice réparatrice.

Le CJPPM collabore avec le ministère public de la Cour municipale de Montréal afin d'améliorer et d'étendre le programme PAJA par le biais de nombreuses mesures différentes décrites dans notre rapport annuel et notre rapport de réflexion PAJA 2020-2021. Ces mesures comprennent une meilleure identification des délinquants autochtones (poser systématiquement la question à toute personne comparaissant devant la Cour) afin de les orienter vers notre processus de justice adaptée. L'objectif est de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des autochtones en détention, d'évaluer correctement ce processus en faisant appel à un évaluateur tiers et de publier des rapports annuels détaillés (Appel à l'action n° 30 de la Commission Vérité et Réconciliation).

PROGRAMME : Connexion à la communauté

Le programme Connexion à la communauté continue d'identifier les obstacles systémiques auxquels se heurtent les autochtones de Montréal lorsqu'ils naviguent dans le système judiciaire. Il réagira de manière créative et culturellement appropriée pour améliorer le bien-être, accroître les droits et répondre aux besoins de la communauté. Le programme offre également aux membres de la communauté la possibilité de sculpter, de créer de l'art et de guérir.

En janvier 2021, Sarah Carrier a quitté le poste de Connexion à la communauté. Corey Thomas, qui était auparavant l'assistant administratif du CJPPM, a entrepris le poste. La COVID19 s'étant déclaré dans la communauté autochtone au cours de l'hiver 2020, le

programme a été modifié quelque peu pour offrir des services de proximité et un soutien d'urgence aux personnes vivant dans la rue. Il s'agissait d'un changement important dans le rôle, en raison de la COVID19, afin de fournir des ressources. Il s'agissait notamment de fournir de la nourriture et des fournitures aux personnes vivant dans la rue qui ne pouvaient plus accéder à la plupart de leurs services habituels en raison de la fermeture des organisations. On a également collaboré avec Résilience Montréal et Projets autochtones du Québec à plusieurs occasions.

Lorsque les mesures de santé ont été allégées en avril, le programme a repris ses activités régulières, notamment des évènements de bien-être. Le coordinateur a également négocié avec les services de probation de Montréal afin qu'un agent de probation vienne dans la communauté pour rencontrer sa clientèle plutôt que de l'obliger à se rendre au bureau de probation pour ses réunions. Les agents de probation alterneront régulièrement entre des réunions au Centre de justice des premiers peuples de Montréal et d'autres organisations de la communauté autochtone.

PROGRAMME: Justice réparatrice et mesures alternatives

Le CJPPM continue de développer son cercle de justice communautaire, un modèle de justice autochtone qui sera utilisé comme outil de médiation communautaire et aussi pour le programme de mesures de rechange (PMR) actuellement développé par le ministère de la Justice du Québec. L'objectif du cercle de justice est d'offrir aux membres de la communauté autochtone de Montréal des alternatives de justice réparatrice au processus judiciaire régulier. En collaboration avec l'individu, le programme de justice réparatrice du CJPPM élaborera un plan de bien-être qui lui permettra de travailler sur sa stabilité et sa responsabilité avec le soutien des membres de la communauté.

Le CJPPM travaille à la mise en œuvre du Programme de mesures de rechange (PMR). Nous travaillons en collaboration avec d'autres organisations de justice communautaire autochtone pour nous assurer que le modèle reflète les valeurs autochtones de la justice et pour éviter que des obstacles inutiles n'entravent la participation des membres de la communauté. À cette fin, depuis mai 2020, l'équipe collabore à la création d'un protocole approprié, de vérifications, de formulaires d'admission et d'autres documents nécessaires au PMR. Cela a nécessité une collaboration approfondie avec le DPCP et le ministère de la Justice (MJQ). Ces documents décrivent notamment :



Un comité interne a été mis sur pied entre les organisations autochtones/centres d'amitié qui prennent en charge le PMR (c.-à-d. Val-D'Or, Trois-Rivières, etc.), le MJQ et le DCPC. Ce comité se réunit tous les mois.

PROGRAMME: Programme de transition

Le programme de transition a été officiellement lancé en octobre 2020 grâce à un financement ponctuel du Programme d'action contre le racisme de Patrimoine Canada. Le projet vise à apporter un soutien aux adultes et aux jeunes autochtones qui quittent le système judiciaire et carcéral classique, ainsi qu'à ceux qui finalisent des processus alternatifs de justice réparatrice et autochtonisé. L'objectif est de créer un sentiment de connexion, de fierté et de communauté parmi ce groupe cible, tout en s'attaquant au cycle de la récidive et de la recriminalisation.

Grâce à ce projet, le CJPPM espère également favoriser des relations positives entre les communautés autochtones et le système de justice pénale. Les activités comprendront la formation annuelle de 45 acteurs judiciaires travaillant avec des jeunes et des adultes indigènes. Le projet comprendra également des séances de soutien individuelles et collectives dans le cadre d'une programmation fondée sur la culture, afin d'aborder les questions relatives aux traumatismes, au deuil, aux dépendances et aux relations saines. Les participants prendront part à toutes les activités, y compris à un exercice de collecte de données sur les taux de récidive, dans la mesure du possible.

En septembre 2020, Ellen Filipelli a été embauchée en tant que coordinatrice et a rapidement constitué une charge de travail pour des individuels quittant des institutions fédérales, notamment par le biais de la section 84 et par référence des organisations partenaires.

Le CJPPM s'efforcera d'assurer un financement durable et à long terme de ce programme indispensable.

PROGRAMME: Culture et guérison

Tous les programmes du CJPPM comportent des éléments culturels et de guérison, que ce soit par le biais de visites avec des aînés, de séances de groupe, de cérémonies, d'arts traditionnels et de réunions de bien-être. Nous facilitons également les rencontres avec notre aîné sur place, Tom Dearhouse.



Le coordonateur de la Connexion à la communauté a offert des programmes de bien-être en fournissant des outils et du matériel pour permettre aux membres de la communauté de sculpter, de créer de l'art et de guérir. Des rencontres hebdomadaires de bien-être autochtone ont également eu lieu tout au long de cette période (avec une pause en hiver lorsque les fermetures ont repris).

En 2021-2022, nous nous réjouissons de poursuivre et d'élargir notre programmation culturelle.

Capacity Building and Systemic Change

Sensibilisation et comités :

Au cours de l'année 2020-2021, le CJPPM a siégé à de nombreux comités communautaires et du secteur judiciaire, où elle a pu sensibiliser davantage les partenaires aux réalités autochtones en lien avec le système de justice. Ces comités comprennent le Comité Vigie Autochtone du SPVM, le Comité régional de cohabitation de la Ville de Montréal, le Comité du projet Iskweu, le CAJI (Comité Accompagnement Justice Itinérance) et le Comité interne du PAJA. Dès le début du COVID-19, le CJPPM a commencé à rencontrer régulièrement un comité d'organisations autochtones de Montréal ainsi que le Cercle consultatif sur la santé des Autochtones de Montréal (CCSIM) afin de répondre à des besoins communs de la communauté.

Formation:

L'équipe du CJPPM a participé aux formations suivantes en 2020-2021 :

- 1. Webinaire sur le soutien aux victimes dans les processus de justice autochtone (juin 2020)
- 2. Formation sur la justice réparatrice par MDRA Associates (juin 2020)
- 3. Formation sur le droit de la famille (juin 2020)
- 4. Atelier en ligne du SCC sur la réintégration (juin 2020)
- 5. Formation en interne sur la justice réparatrice (août 2020)
- 6. Formation de Corrections Canada sur les articles 84 et 81 (octobre 2020)
- 7. Formation sur la loi sur la protection de la jeunesse avec Me. Eve Laoun (novembre 2020)
- 8. Formation sur les rôles et la structure organisationnelle du conseil d'administration (février 2021).
- 9. Formation sur le principe de Jordan (février 2021)
- 10. Formation sur les premiers secours (mars 2021)

Une formation sur la justice réparatrice et l'animation de cercles de justice était prévue avec Community Justice Initiatives (BC) pour avril 2020, mais a été reportée en raison de la réglementation de la COVID.

En février 2021, le personnel s'est réuni pour effectuer une planification interne et évaluer son rôle dans la mise en œuvre continue du plan stratégique, puis a partagé ces informations avec le conseil d'administration en mai 2020, en préparation de notre prochaine session de planification stratégique. Le Centre s'efforce de mener une session annuelle de planification stratégique afin de s'assurer que la vision et le développement stratégique continu du CJPPM sont alignés sur les besoins des membres de notre communauté.

Tout au long de l'année 2020-2021, le personnel du CJPPM a rencontré tous les trimestres notre comité consultatif composé de personnes autochtones ayant une connaissance du système judiciaire, afin de définir une vision, une orientation et des conseils.

Se concentrer sur le changement systémique

Dans le cadre du travail de proximité effectué pendant le confinement de la COVID19, le CJPPM a tenu un inventaire des contraventions ainsi que des témoignages sur les interventions de la police afin de plaider pour un changement du système judiciaire. Les membres de la communauté en situation d'itinérance ont été particulièrement ciblés par la police et nous cherchons à savoir comment aider les membres de la communauté en cas de contraventions et d'interactions négatives avec la police. Le CJPPM a demandé à plusieurs reprises un moratoire sur l'émission de contraventions aux personnes sans-abri pour avoir dormi dehors, flâné et uriné en public pendant la crise du COVID-19, car de nombreux refuges et ressources ne peuvent pas accueillir toute la communauté.

Le CJPPM a également milité pour l'amélioration des services policiers et la fin de la discrimination en siégeant au Comité de Vigie avec le SPVM et la Ville de Montréal et en s'impliquant dans la Coalition montréalaise pour le financement de la police.

Pendant la crise du COVID-19, le CJPPM siège également au comité du Cercle consultatif sur la santé des Autochtones de Montréal (CCSAM) ainsi qu'au Groupe de travail sur l'intervention communautaire du C-19 pour discuter des besoins actuels et émergents de la communauté autochtone en matière de santé, d'itinérance et de justice.

Par le biais du programme de justice réparatrice, le CJPPM s'est battu avec acharnement pour développer des solutions de rechange au système judiciaire traditionnel et pour offrir des options de déjudiciarisation aux Autochtones qui risquent l'incarcération.

Succès et défis

En raison des restrictions du COVID19, de nombreux services et ressources ont fermé ou considérablement réduit leurs services, ce qui a conduit à une augmentation des besoins parmi les personnes en situation d'exclusion liée au logement.

Tous les domaines du plan stratégique ont progressé. Plus précisément, les deux domaines périphériques (développement de la base de données et programme de transition/réintégration) ont tous deux été considérablement entamés et sont en cours.

Une nouvelle base de données a été lancée en janvier 2021. Toutes les statistiques ont été mises à jour dans la base de données. Cependant, notre base de données continue à être développée pendant l'été 2021. Cela permettra d'améliorer considérablement l'efficacité des rapports et des prévisions concernant les prestations/besoins de services.

Enfin, l'année 2020-2021 a été l'occasion de mettre à jour nos documents de gouvernance. Ainsi, nos politiques de ressources humaines, nos politiques financières et nos politiques de gouvernance ont toutes été élaborées et adoptées par le conseil d'administration.

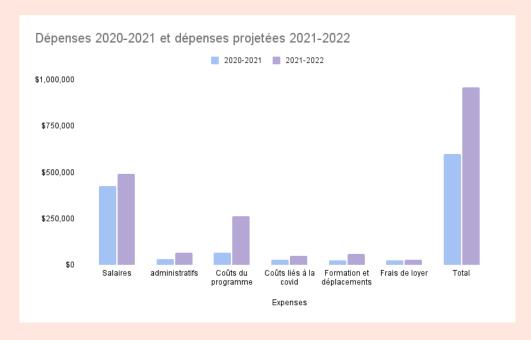
Croissance financière



Les finances du CJPPM ont connu une croissance importante au cours de la dernière année. Nos bailleurs de fonds pour 2021-2022 comprennent maintenant Justice Québec, Justice Canada, le Secrétariat aux Affaires autochtones, Services aux Autochtones Canada, la Société Makivik, le Réseau des communautés autochtones de Montréal, la Ville de Montréal, la Fondation McConnell et Patrimoine Canada. Plusieurs de ces bailleurs de fonds financent le CJPPM depuis de nombreuses années ou ont renouvelé leur accord de financement avec nous. Nous apprécions leur soutien continu et nous nous réjouissons de continuer à développer notre programmation.

Le CJPPM, en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, reçoit également des dons grâce à son partenariat avec CanaDon.org. Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux qui ont fait des dons. Nous apprécions votre soutien continu.





Merci à nos bailleurs de fonds 2020-2021 et à nos donateurs individuels qui nous ont généreusement soutenus tout au long de l'année.





Autochtones Canada













Patrimoine canadien

